



Règlement Intérieur

Préambule

L'adhésion au Hac Basket engage le licencié à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club. Le club est géré par des bénévoles et un salarié diplômé. **En aucun cas le club ne fournit, en contrepartie du paiement de la licence, une prestation de services.**

Entraînement

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur. Il faut arriver 10 minutes avant le début de la séance. Chaque licencié doit respecter l'entraîneur et les autres licenciés et être attentif aux consignes durant toute la séance. **En cas de non respect des consignes, le licencié concerné pourra être exclu du ou des prochains entraînements.**

Matches

Les horaires de match seront communiqués soit par mail ou soit par whatsapp.

Les déplacements sont effectués à tour de rôle par les parents selon un planning qui vous sera transmis par mail. **En cas d'indisponibilité des parents, ceux-ci doivent se faire remplacer par un autre parent de l'équipe et en informer la responsable ou l'entraîneur.**

De même, **en cas d'indisponibilité du joueur/euse, il est impératif de prévenir l'éducateur au plus vite** afin d'éviter une déclaration en forfait qui engendre une pénalité financière (50 € à 100 €).

Equipes

Les membres du bureau sont responsables de la composition des équipes. Ils peuvent être amenés à les modifier d'un match à l'autre.

Comportement

Chaque licencié doit adopter une attitude sportive. Il doit respecter les officiels notamment les arbitres, ses adversaires, ses partenaires ainsi que les règles du jeu. Les parents, les joueurs (ses) s'engagent à encourager les équipes avec un état d'esprit sportif.

Implication pour les matches

Chaque licencié sera amené à assurer une tâche au sein du club (arbitrage, tenue de table, responsable de salle...). Lorsqu'un licencié est convoqué comme arbitre, marqueur ou chronométrateur, il doit être **présent 15 minutes avant l'heure de la rencontre**. Le planning de ces tâches sera affiché sur la tableau pour le mois dans la salle Cardonna. Chaque licencié doit se tenir informé des tâches qui lui seront demandées. En cas d'absence, il doit pourvoir lui-même à son remplacement et en informer l'éducateur.

Lors des matchs organisés à domicile, chaque parent de joueur peut être amené à aider le club dans l'organisation (préparation salle, arbitrage, coach, table de marque....) et pour la buvette et le goûter un planning sera établi et envoyé par mail ou Whatsapp.

Licence et dotation

Le paiement de la cotisation est obligatoire. Des facilités de paiements sont possibles (Chèques vacances, coupons sport, paiement échelonné) **Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf mesure exceptionnelle.**

Chaque joueur recevra une tenue du club qui devra être restitué en fin de saison. Le joueur en est responsable tout le temps où il l'aura en sa possession. **Cette tenue fournie par le HAC Basket sera à utiliser exclusivement lors des matchs.** *(pas d'utilisation aux entraînements et à titre personnel)*

En cas de non restitution, de perte ou dégradation, le joueur devra verser au club une indemnité de 60 € pour le maillot et 30 € pour le short.